



La Lettre confédérale

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC

www.cfecgc.org



carole.couvert@cfecgc.fr

Cher(e) Collègue,

Le dossier retraites, vous l'aurez constaté n'est pas la grande réforme annoncée par le gouvernement mais une réformette qui prolonge le calendrier de la loi Fillon de 2010. Cette concertation accélérée n'a donné lieu à aucune confrontation, ce que nous regrettons. Nous aurions aimé avoir des échanges avec le gouvernement sur les champs du possible et leurs lignes blanches.

Au final notre proposition de financement par une cotisation sociale sur la consommation n'a pas été retenue, nous le regrettons vivement. En effet, avec cette innovation sociale nous arrivions à faire entrer les 7 milliards d'euros qui manquent dans les caisses de retraites et ce dès 2014. Et ainsi nous préservions le pouvoir d'achat des salariés. Nous redonnions de la compétitivité aux entreprises via 3,6 milliards d'euros par an d'allègement de charges. De plus, notre transfert sur la TVA redonnait un avantage aux produits fabriqués en France en taxant les produits importés.

Le gouvernement a fait un autre choix, celui d'une augmentation des cotisations salariales et patronales. Cette augmentation va s'appliquer au régime général, à nos collègues fonctionnaires et aux six régimes spéciaux qui sont alignés sur le régime général depuis la loi de 2010 (IEG, comédie française, Opéra national de Paris, clercs de notaires, RATP, SNCF).

Nous n'avons pas dit notre dernier mot !

Si nous n'allons pas dans la rue le 10 septembre prochain, c'est pour nous mobiliser largement. Je compte sur chacune et chacun pour déposer les amendements CFE-CGC dans les permanences de vos députés et sénateurs. Nous allons vous faire passer ces projets au plus vite. Pour ma part, je vais rencontrer les groupes politiques, des parlementaires pour défendre ce que nous pensons juste et équitable.

La première injustice concerne les jeunes. Nous demandons une validation d'au moins deux années d'études supérieures dans le calcul des droits à la retraite. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une année rachetable pendant les cinq premières années du parcours tel que le propose le gouvernement. Ce n'est pas suffisant, c'est une première étape que nous saluons mais pour un gouvernement qui dit faire des jeunes sa priorité le compte n'y est pas.

Nous souhaitons aussi intervenir sur le compte pénibilité pour faire entrer dans les critères les risques psychosociaux et permettre aux salariés touchés de bénéficier d'une année pour dix ans d'exposition (et non pour trente ans comme proposé actuellement par le gouvernement).

Nous refusons toute révision à la baisse des avantages familiaux. Les majorations doivent continuer d'être versées à partir de trois enfants et nous rejetons la forfaitisation !

Comme c'est une concertation, les décisions appartiennent au gouvernement. Cette réforme ne réglera pas le problème de financement de notre système de retraite par répartition auquel nous sommes attachés.

Nous disons STOP ! La classe moyenne est au bord de l'asphyxie. Notre pouvoir d'achat ne cesse de baisser cela suffit ! Les élections municipales arrivent, il est temps que le gouvernement redonne du sens et des perspectives comme du pouvoir d'achat à chacune et chacun de nos collègues.

Carole Couvert
Présidente

Retraite

PAS À LA HAUTEUR !



Serge Lavagna :

Après avoir mobilisé pendant des mois le ban et l'arrière ban de la protection sociale, le gouvernement délivre une réforme manquant d'ambition sur le fond, pas très originale quant aux mesures envisagées, qui est très loin de régler le problème du financement des retraites. Il choisit la hausse des cotisations tout en s'engageant à compenser la part patronale de cette hausse par une baisse des cotisations famille : au final seuls les salariés vont payer ! Il allonge la durée de cotisations jusqu'à 43 années pour les jeunes, qui sont les grands perdants de la réforme. Il continue de cibler les familles et les classes moyennes en frappant les retraités ayant eu trois enfants et en forfaitisant à partir de 2020 les majorations familiales. Au total ce projet n'assure pas la pérennisation de notre système de retraite et il n'est pas douteux qu'une nouvelle réforme des retraites devra intervenir d'ici à quelques années. Le texte gouvernemental doit être amendé. Pendant toute la durée du débat parlementaire la CFE-CGC continuera de porter ses propositions pour une réforme pérenne et ne sacrifiant aucune génération.

serge.lavagna@cfecgc.fr

Pouvoir d'achat

MAUVAIS MILLÉSIME POUR LES CADRES



Alain Giffard :

Selon l'étude Expectra (<http://bit.ly/150QHU>) les salaires de l'encadrement n'ont augmenté que de 0,50 % en 2013, après avoir augmenté de 2,4 % en 2012 et de 2,9 % en 2011. Autrement dit, nombre de cadres n'ont pas eu d'augmentation de salaire en 2012. Cette chute vertigineuse, conjuguée avec l'augmentation de la charge fiscale, a un effet de ciseaux redoutable sur le pouvoir d'achat de la classe moyenne en général et des cadres en particuliers. Cette évolution est globale et cumule augmentations générales et augmentations individuelles et discrétionnaires. Le fait de gagner moins et de payer plus d'impôts limite le pouvoir d'achat et déclenche des réflexes de prudence qui risquent de casser la légèreté embellie enregistrée sur les chiffres de la croissance. Le salaire est la juste rémunération d'un travail tandis que son augmentation est, si elle est collective,

la compensation de l'érosion monétaire. A contrario, si cette augmentation est individuelle, elle est l'expression d'une juste reconnaissance des efforts effectués par le salarié concerné. Ces efforts peuvent être de plusieurs types: formation, implication professionnelle importante ou prise de responsabilités supplémentaires. Il est temps de revenir aux fondamentaux. Notre économie en a besoin. Chaque année, un salarié doit voir son pouvoir d'achat maintenu grâce à l'augmentation collective. Parallèlement, l'augmentation individuelle doit récompenser l'implication personnelle ou accompagner une évolution de carrière et ainsi l'arbre ne cachera pas la forêt.

alain.giffard@cfecgc.fr

Transition énergétique

L'HEURE DES CHOIX



Alexandre Grillat :

Le répit estival a été de courte durée pour la transition énergétique. Fin juillet, huit mois d'échanges trouvaient leur conclusion sur quelques compromis mais aussi et surtout sur des désaccords majeurs. Charge aux pouvoirs publics d'arbitrer, de choisir et de décider... avec en ligne de mire la conférence environnementale des 20 et 21 septembre prochains. Les conclusions du débat national seront remises au président de la République. Le gouvernement devrait rendre publics ses choix qui engageront l'avenir énergétique du pays. Cette rentrée s'annonce cruciale. La CFE-CGC sera donc totalement mobilisée pour que la priorité soit donnée à l'efficacité énergétique, à la sécurité et à la compétitivité des approvisionnements du pays et à la diversité de son bouquet énergétique, seule garantie face à l'instabilité du paysage énergétique mondial. Cette transition ne doit pas être un grand soir idéologique qui rejette le progrès scientifique et technique, qui privilégie le dogme et l'écologie punitive à la politique industrielle et qui impose au pays, à son économie et à ses citoyens, une réduction sévère de la consommation énergétique. S'il est un modèle que la CFE-CGC soutient, c'est celui d'une évolution pragmatique, financée, qui conforte les atouts énergétiques et industriels du pays et qui favorise l'émergence de nouvelles filières. N'oublions pas que l'enjeu est avant tout de préparer l'avenir du pays, de donner des perspectives aux salariés et à l'ensemble des citoyens français et en particulier aux plus jeunes

d'entre eux ! C'est le chemin suivi par la CFE-CGC.

alexandre.grillat@cfecgc.fr

Durée du travail

CADRES À LA HAUSSE

La DARES le constate : «Entre 2003 et 2011, la durée hebdomadaire du travail des salariés à temps complet a crû de 1,7 %». Ce sont les cadres qui ont connu la croissance la plus «sensible» avec +3,6 % pour la durée hebdomadaire et +5,8 % pour la durée annuelle effective. <http://bit.ly/1eaMfpe>

Fiscalité

NOUVEAU COUP DE MATRAQUE

Le gouvernement envisage de supprimer les réductions d'impôts pour les familles ayant à charge des collégiens, des lycéens et des étudiants. Une mesure limitée aux foyers imposables, autrement dit ciblée sur les classes moyennes. La CFE-CGC donne un exemple : «Une famille de trois enfants avec un étudiant en faculté et deux lycéens va voir ses impôts augmenter de 489 euros l'an prochain !». Déjà pénalisé par une baisse de pouvoir d'achat, «l'encadrement voit ses impôts augmenter de façon exponentielle». C'est par une «remise à plat totale» du système fiscal que sera retrouvée l'équité, revendique la CFE-CGC. (C^{qu}é de presse, 6.09.2013).



Bonnes pratiques

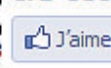
TÉMOIGNEZ !

La CFE-CGC est convaincue que la crise n'est pas une fatalité. Outre les propositions qu'elle avance pour s'en sortir, elle entend faire des entreprises «qui marchent» des exemples à suivre afin de les inscrire dans une spirale vertueuse. Militant(e)s et adhérent(e)s sont donc appelés à faire «remonter» à la Confédération les bonnes pratiques dont ils ont connaissance (relocalisation, embauches, qualité de vie...) afin de valoriser les actions positives tel que cela a été annoncé au congrès de Saint-Malo. Une manière aussi pour la CFE-CGC d'être actrice du changement.

Adressez vos témoignages sur : presse@cfecgc.fr



CFE-CGC réseau confédéral



Retraite **LOIN DU COMPTE**

Malgré les consultations des partenaires sociaux, le gouvernement ne s'en est tenu qu'à des mesurées pour prétendre financer la retraite. Serge Lavagna est sceptique : « Depuis dix ans, c'est la quatrième réforme (...). Toutes se sont contentées de résoudre les problèmes de financement à court terme. Comme à chaque fois, la réforme de fond attendra le quinquennat suivant ». Le Premier ministre propose d'augmenter la durée d'assurance d'un trimestre tous les trois ans à partir de 2020 : « cette mesure ne sera d'aucun effet pour trouver les vingt milliards nécessaires. La CFE-CGC préconise plutôt de « moduler le nombre de trimestres de cotisation nécessaires pour toucher une pension à taux plein selon l'âge de départ effectif à la retraite ». Laisser penser aux jeunes qu'il pourront cesser de travailler à 62 ans est une « fumisterie », estime le secrétaire national. La formule de rachat d'une année d'étude proposée par le gouvernement est très insuffisante. La CFE-CGC demande la possibilité de « racher quatre trimestres pour les diplômés jusqu'à bac+3 et huit trimestres au-delà, avec une aide forfaitaire de 1 000 euros par trimestre acheté, le tout ouvert pendant les dix premières années du parcours professionnel. (Capital.fr, 27.08.2013). Par ailleurs, le gouvernement n'a pas retenu l'idée CFE-CGC d'une cotisation sociale sur la consommation qui redonnerait de la compétitivité aux entreprises et du pouvoir d'achat aux salariés tout en participant au financement de la branche vieillesse. La CFE-CGC est convaincue qu'il sera « dans l'obligation d'examiner sérieusement cette proposition dans le cadre de la réforme du financement global de la protection sociale ». Quant à la mise en place - positive - du compte pénibilité, la CFE-CGC s'interroge sur son financement et sur le peu de critères de pénibilité retenus dans les conditions de départ à la retraite. La CFE-CGC demande par ailleurs le « maintien des avantages familiaux à partir du troisième enfant dans les règles actuelles » ; la forfaitisation envisagée risquant de paupériser un peu plus les classes moyennes. (C^{qué} de presse, 28.08.2013). En tout état de cause, la CFE-CGC réaffirme son attachement à « un système de retraite par répartition et au lien intergénérationnel » (LCI, 31.08.2013).

Salaires **VERS LA PAUPÉRISATION DE L'ENCADREMENT**

Diverses enquêtes, dont celle de l'institut Expectra, le montrent : le salaire des cadres est à la traîne (+0,5 % en 2013) comparativement aux autres catégories sociales. Carole Couvert, présidente de la CFE-CGC est claire : « les cadres sont en train de trinquer très fortement ». Elle souligne un risque « d'asphyxie » car l'encadrement représente « les fonctions-clés de l'entreprise ». Elle pointe la volte-face du président de la République qui avait promis de ne pas toucher au pouvoir d'achat des classes moyennes : depuis on observe la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires, l'augmentation du forfait social, la baisse du quotient familial... Mais « le cadre n'est pas corvéable à merci » et Carole Couvert demande des augmentations collectives et individuelles de manière à motiver l'encadrement, ainsi les chefs d'entreprise bénéficieront d'un « retour en matière de productivité ». La présidente confédérale est convaincue que « la modération salariale n'est pas la réponse à la crise : la CFE-CGC préconise de baisser l'impôt sur les sociétés pour leur permettre « d'embaucher et d'avoir une politique salariale dynamique ». Elle propose aussi la création d'un fonds d'investissement éthique pour « accompagner la création et le développement d'entreprise ». Sans ces éléments de remotivation, Carole Couvert craint chez les cadres le développement d'une « forme de fatalisme, de non-implication dans le travail », d'autant que, dans le même temps, s'installe « un tassement de la grille de rémunération » favorable aux employés et aux ouvriers. Nous sommes « en train de paupériser l'encadrement », regrette-t-elle. Au final, il s'agit de réussir un « mix entre redonner de la compétitivité aux entreprises, relancer l'emploi et renvoyer l'ascenseur aux salariés avec une politique salariale dynamique ». (BFM Business, 2.09.2013).

Compte pénibilité **LE COMPTE N'Y EST PAS**

Le gouvernement a décidé la mise en place d'un compte pénibilité proposé par le rapport Moreau dans le cadre de la réforme des retraites. Celui-ci présente des « attraits » estime la CFE-CGC : « donner des trimestres de cotisations en plus, c'est donner du temps de vie personnel à ceux qui ont mis en jeu leur espérance de vie en s'exposant aux risques de certains travaux ». Hélas ! le processus d'installation est bien « opaque », tandis que la pénibilité n'est traitée que comme une « contrepartie » à la réforme des retraites. La CFE-CGC réclame une « méthode de travail afin que les partenaires sociaux s'accordent de manière responsable sur le traitement de ce sujet ». La pénibilité au travail « n'est pas un coût », mais un « investissement »... (C^{qué} de presse, 7.08.2013).

Retraite

MANIF INUTILE

La CFE-CGC ne participera pas à la mobilisation de certains syndicats, le 10 septembre, contre la réforme des retraites : Mobiliser les salariés sur ce qui n'est, au final, qu'un « ajustement inéquitable », n'est pas « efficace ». En revanche, la CFE-CGC « portera dans le débat parlementaire des amendements pour améliorer le projet gouvernemental ». Elle met en garde le gouvernement : « à vouloir constamment les solutions qui assureraient la pérennité des retraites [il] prend le risque d'une exaspération des Français dont il ne mesure pas les effets... » (C^{qué} de presse, 4.09.2013).

Chômage

LA PRIORITÉ

La légère amélioration des chiffres du chômage en juillet correspond à une inversion de courbe chez les jeunes (-0,8 % en juillet). En revanche, souligne la CFE-CGC, la situation est « préoccupante pour les autres catégories de demandeurs d'emploi (+1,3 % pour les 25-49 ans et +0,9 % pour les 50 ans et plus). Avec 3 285 700 demandeurs d'emplois, le taux de chômage atteint 10 %. La Confédération demande « un plan de relance de l'emploi » sans se contenter d'une politique de contrats aidés. Sa proposition de cotisation sociale sur la consommation redonnerait du « souffle » à l'économie, tandis que la reprise d'entreprise devrait devenir une « priorité nationale ». (C^{qué} de presse, 29.08.2013).

Reprise d'entreprise

L'ENCADREMENT BIEN PLACÉ

Le gouvernement a lancé en juillet un projet de loi Économie sociale et solidaire. Il prévoit notamment « un droit d'information préalable des salariés pour favoriser les reprises d'entreprises en bonne santé par les salariés » et le développement du modèle coopératif. Il ambitionne la création de 100 000 emplois. Un projet qui va dans le bon sens, selon Carole Couvert qui souligne : « Qui est mieux placé qu'un technicien, qu'un cadre ou qu'un ingénieur pour reprendre une entreprise avec, peut-être, un nouvel élan, une nouvelle dynamique ? » (RMC, 24.07.2013).

WWW.CFECGC.ORG



Sur www.cfecgc.org
Le podcast mensuel
CFE-CGC

Justice

PEINE PROBATOIRE

La réforme pénale annoncée par Christiane Taubira, ministre de la Justice, comporte la fin des peines planchers pour les multirécidivistes et l'introduction d'une peine de probation pour limiter les emprisonnements. C'est la «stupéfaction» au syndicat Synergie Officiers CFE-CGC : les multirécidivistes représentent 5 % de la population pénale et 50 % de la délinquance et «à tous ces gens là, le message qui est envoyé c'est «vous n'irez pas en prison». Cette peine de probation est une «chimère» selon le syndicat (BFM, 30.08.2013). Cette réforme correspond à une «absence d'ambition» (RTL, 31.08.2013), tandis qu'on «prend les choses à l'envers en voulant d'abord vider les prisons plutôt que de punir les criminels (RMC, 31.08.2013).

Police

DÉLATION

Le ministère installe une plate-forme internet afin que chaque citoyen puisse signaler des comportements mettant en cause des agents affectés dans un service de la police nationale. Le syndicat Synergie-Officiers CFE-CGC y voit «une mesure de stigmatisation» de la profession déjà «la plus contrôlée en France». Et d'ajouter : «aujourd'hui, 90 % des plaintes qui sont portées contre des policiers à l'inspection générale des services notamment, sont des plaintes à caractère dilatoire». Et où est la cohérence puisque les gendarmes ne sont pas concernés, s'interroge le syndicat ? (iTélé, 1.09.2013). Cette initiative ne sera pas de nature à rapprocher les citoyens et la police, à l'heure d'une «radicalisation des rapports sociaux et d'une réfraction à l'autorité» (France 5, 2.09.2013). Le risque est aussi de «démobiliser fortement les policiers et de les démoraliser» (BFM, 2.09.2013).

Pharmacie

LE CHOC

Le groupe Boehringer restructure sa filiale française (Paris et Reims). Résultat : près de 180 postes supprimés, «soit plus de 40 % des forces de vente (...) et 20 % de l'effectif total, souligne la Chimie CFE-CGC. C'est la «stupéfaction» chez les salariés car ce 13^e groupe pharmaceutique mondial est resté «hors des secousses boursières» et connaît «une croissance bien supérieure au marché» notamment en France.

Finance

LICENCIEMENTS BOURSIERS

General Electric, notamment dans sa branche finance, va supprimer plus de 600 postes en France. «C'est la caricature du licenciement boursier», juge le SNB CFE-CGC qui souligne : «Toutes les entreprises dans la branche finance sont des entreprises rentables qui dégagent des résultats». Seule intervient la volonté de GE International de diminuer les entités qui ne rapportent pas «un niveau de dividendes suffisant par rapport à ses attentes». GE France applique «à la lettre» la stratégie mondiale du groupe». (France Info, 26.07.2013).

PEA

OUVERTURE AUX PME

Le ministère des Finances annonce une réforme du Plan d'épargne en actions (PEA) qui comportera en 2014 la création d'un PEA dédié aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire. La CFE-CGC salue ce lancement «nécessaire pour pallier les difficultés de financement des investissements de ces entreprises». Il était «indispensable» pour faire «appel directement et plus largement à l'épargne publique pour conforter leurs fonds propres». Reste maintenant aux banques à «jouer le jeu». (C^{qu}e de presse, 2.09.2013).

Métallurgie

CONTRAT DE GÉNÉRATION

La CFE-CGC est signataire d'un accord de mise en place du contrat de génération dans la métallurgie. Il s'agira de «sensibiliser les entreprises de la branche à la nécessité de gérer la pyramide des âges et les compétences de ses salariés, tout en portant une attention particulière au début et fin de vie professionnelle».

www.metallurgie-cfecgc.com

Industrie

ACCORD DE PERFORMANCE

À la Française de mécanique (Nord), dont la production est fortement réduite, la CFE-CGC est signataire de l'accord de compétitivité. Il sous-entend un gel des salaires et une réorganisation sans licenciements. «Quand un tel accord passe comme une lettre à la poste, c'est que la situation est grave», souligne le représentant de la Métallurgie CFE-CGC. (Les Échos, 31.07.2013).

La CFE-CGC est aussi sur Viadeo
Connectez-vous !
<http://bit.ly/Y7n6nN>

Retraités

NOUVELLE UNIR

L'Union nationale interprofessionnelle des retraités (UNIR) CFE-CGC a renouvelé son conseil d'administration le 13 juin dernier. Son nouveau président, Daniel Delabarre est entouré de Claude Baudon (secrétaire général) et Daniel Lampe (trésorier).
unir.cfecgc.org

Retraités

MISE EN GARDE

L'UNIR, avec l'intersyndicale des retraités, met en garde sur «le mécontentement qui grandit» face à «l'accumulation des mesures (...) conduisant à la baisse du pouvoir d'achat des retraités». Des effets inquiétants se multiplient comme le renoncement à certains soins faute de moyens ou des phénomènes de précarisation chez les femmes. Elle estime que l'austérité imposée n'est pas une solution à la crise mais conduit au contraire à «la récession». Elle demande «un nouveau partage des richesses». (C^{qu}e de presse, 11.07.2013)

REPRÉSENTATIVITÉ

À **EDF Énergies nouvelles**, la CFE-CGC remporte 23,43 % des voix aux IRP et 31,16 % chez les seuls cadres. Elle a deux élus au CE.

+ LA CFE-CGC AU SALON DES CE

La CFE-CGC d'Île-de-France anime un stand au salon des CE du CNIT Paris La Défense, les 17,18 et 19 septembre 2013. Le mardi 17 à 10h00, Carole Couvert interviendra dans le débat «L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée en question...»

CNIT stand F25

Le programme : <http://bit.ly/1786Vdz>

MILITANTS, CONNECTEZ VOUS...

<http://intra.cfecgc.org>



Suivez l'actualité de la CFE-CGC sur Twitter
[@CFEFCGC](https://twitter.com/CFEFCGC)



La Lettre confédérale

publication de la
Confédération française de l'encadrement CGC
59/63, rue du Rocher, 75008 Paris
Tél. : 01 55 30 12 12 - Fax : 01 55 30 13 13

Directrice de la publication :
Carole Couvert

Rédacteur en chef : Michel Ciesiolka
Assistantes : M. Texereau ; C. Escorza

Impression : STIPA

Commission paritaire : 1015 s 07570.

ISSN : 0753-0625 - Abonnement : 123 €
<http://www.cfecgc.org> - presse@cfecgc.fr

